

**PROJETS DE TEXTES ET ACCORDS INTERNATIONAUX**  
**APPROUVES PAR LE CONSEIL DU GOUVERNEMENT**  
**DU 23 CHAOUAL 1429 (23 OCTOBRE 2008)**  
**ET DEVANT ETRE EXAMINES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES**

**PROJET DE LOI**

- **Projet de loi n° 46-08 modifiant la loi n° 80-03 instituant des cours d'appel administratives.**

**PROJETS DE DECRETS**

- 1°- **Projet de décret n° 2-08-457 modifiant le décret n° 2-04-355 du 19 ramadan 1425 (2 novembre 2004) pris pour l'application de la loi n° 17-99 portant code des assurances.**
- 2°- **Projet de décret n° 2-08-517 modifiant le décret n° 2-93-66 du 14 rabii II 1414 (1er octobre 1993) pris en application de la loi n° 016-89 relative à l'exercice de la profession d'architecte et à l'institution de l'Ordre national des architectes.**
- 3°- **Projet de décret n° 2-07-96 fixant la procédure d'octroi des autorisations et des concessions relatives au domaine public hydraulique.**
- 4°- **Projet de décret n° 2-08-528 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus au benzène et aux produits dont le taux en benzène est supérieur à 1 % en volume.**
- 5°- **Projet de décret n° 2-08-543 fixant les membres du conseil d'administration des Archives du Maroc.**

*Adopté sous réserve d'ajouter le secrétariat général du gouvernement aux membres du conseil d'administration. En outre, il a été décidé de créer une commission chargée de fixer la stratégie générale pour la conservation des archives nationales.*

**ACCORDS INTERNATIONAUX**

- 1°- **Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et Protocole facultatif.**
- 2°- **Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Inde relatif à la marine marchande et aux domaines se rapportant aux affaires maritimes, fait à New-Delhi le 22 février 2000 .**

- 3°- Accord fait New Delhi le 7 décembre 2004 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Inde relatif au transport aérien.**
- 4°- Protocole d'Accord fait à Pékin le 5 février 2002 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Populaire de Chine dans les domaines du développement social, de l'emploi et de la formation professionnelle.**
- 5°- Accord de coopération dans les domaines de l'habitat, fait à Damas le 20 mai 2002, entre le Royaume du Maroc et la République Arabe Syrienne.**
- 6°- Convention de coopération administrative réciproque pour une application juste de la législation douanière en vue d'éviter, de rechercher et de réprimer les infractions douanières faite à Skhirat le 12 jourmada I 1426 (20 juin 2005) entre le Royaume du Maroc et la République Arabe de Syrie.**
- 7°- Convention de coopération en matière de transport maritime faite à Rabat le 24 décembre 2001 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Liban.**

***PROJET DE DECRET AJOURNE PAR LE CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 23 CHAOUAL 1429 (23 OCTOBRE 2008)***

- **Projet de décret n° 2-08-536 accordant des subventions pour le soutien de la chanson marocaine.**